

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 07 OCTOBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEPT DU MOIS d'OCTOBRE à 19 H le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément - SIMONET Sylvette - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : SOCHARD Jacky

Absents excusés : MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie-Edith

Pouvoirs : MEAR Emmanuel a donné pouvoir à DESAGE Sébastien et PLANTIVERT Marie-Edith a donné pouvoir à MOREAU Jean-Clément

Date de convocation : 01/10/2015

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 11

Majorité absolue : 7

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2015.

VIGILANCE CITOYENNE

La convention Vigilance Citoyenne a été signée le 09 septembre à 18 H. entre Lucien GIUDICELLI, Le Secrétaire Général représentant M. le Préfet, le Colonel François SANTARELLI, Le commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Charente et Alain RIVIERE, le Maire de Saint-Séverin ; en présence du Major Marc GRACIET, commandant de la communauté de brigades de Chalais et de conseillers municipaux.

DEMANDE DE SUBVENTION ET CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES GLISSIERES DE SECURITE A L'EPINE

M. le Maire rappelle au conseil qu'il avait évoqué lors du précédent conseil municipal le changement des barrières de sécurité le long du canal de l'Epine.

Il demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

De plus, le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer une convention avec le Département car la glissière de sécurité sera raccordée au pont du canal de l'Epine situé sur la route départementale 709.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **Autorise** le Maire à signer la convention « relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine départemental » avec le Département

- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental
- **Autorise** M. Teddy GENDRON à réaliser les travaux de préparation du terrain et dépose de la barrière existante, en vue de l'implantation des glissières de sécurité, bénévolement pour le compte de la commune
- **Valide** le plan de financement suivant :

Glissières de sécurité à l'Epine		FINANCEMENT	
		<i>Aides publiques demandées</i>	
DEPENSES		RECETTES	
Sécurisation VC depuis la RD709 jusqu'au village de L'Epine	22 143.90 €	DEPARTEMENT AMENDES DE POLICE 30 %	6 643.17 €
		Montant global des aides souhaitées	6 643.17€
Coût total HT	22 143.90 €	Fonds propres de la commune	15 500.73 €
TVA 20%	4 428.78 €	TVA 20%	4 428.78 €
Coût total TTC	26 572.68 €	Coût total TTC	26 572.68 €

Le conseil municipal certifie que la seule participation demandée est celle déposée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

ACHAT DU TERRAIN SIS 2 RUE DU GRAND PORTAIL PARCELLE A 1498

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le propriétaire de la parcelle A 1498 située au N°2 Rue du Grand Portail d'une capacité de 1 942m². Ce monsieur souhaite la vendre et a proposé un prix de vente à 28 500 €.

Ce terrain est situé dans la zone constructible et idéalement placé dans le bourg.

L'achat de ce terrain constituera une réserve foncière pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **exprime** son accord en vue d'acheter le terrain sis 2 rue du Grand Portail au prix de 28 500 €
- **mandate** M. le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'achat de ce terrain auprès de l'étude de Me DESAUTEL Alexandre – Place du Château – 16390 AUBETERRE-SUR-DRONNE
- **autorise** le Maire à signer tous les documents et les actes intervenant dans ce dossier.

MODIFICATION FINANCEMENT DE LA FIMO (FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE) TRANSPORT DE MARCHANDISES DE M. PERIER SYLVAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 03 juin 2015 il s'était engagé à acquitter les frais de formation de la FIMO Transport de Marchandises de M. Sylvain PERIER qui s'élevait à 1 670 € TTC.

Monsieur le Maire vient de recevoir la convention et les frais de formation s'élèvent à 2 004 € TTC. Il demande au conseil son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de payer 2 004 € TTC la formation FIMO Transport de Marchandises à M. Sylvain PERIER.

Les autres termes de la délibération du 03 juin 2015 sont inchangés.

APPEL D'OFFRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA REHABILITATION MAISON LOISIRS NATURE ET ILOT CENTRE BOURG

M. le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre pour la maitrise d'œuvre concernant la réhabilitation maison loisirs nature et îlot centre bourg a été lancé le 29 septembre 2015. L'ouverture des plis se fera le mardi 27 octobre 2015 à 10 h. à la mairie.

SECURITE DU CARREFOUR RD709-RD17

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il va contacter l'ADA de Montmoreau pour faire installer un « Stop » au carrefour de la maison de la presse et de l'hôtel de la Paix en venant d'Aubeterre. En effet les véhicules roulent très vite à cet endroit et se déportent sur la gauche.

Le conseil municipal demande au Maire de se renseigner sur le prix d'un radar pédagogique comme il en existe sur la commune d'Aubeterre-Sur-Dronne. M. le Maire va prendre attache avec cette dernière et proposera des chiffres lors du prochain conseil.

PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : BASSINS TUDE ET DRONNE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA DRONNE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de fusion du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du Sud Charente : bassins Tude et Dronne et du SIAH du bassin de la Dronne.

Par délibération du 18 juin 2015, le comité syndical du SIAH du Sud Charente : bassins Tude et Dronne a demandé la fusion du SIAH du Sud Charente : bassins Tude et Dronne avec le SIAH du bassin de la Dronne

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-27 du code général des collectivités territoriales, le Préfet de la Charente a arrêté le 07/09/2015 le projet de périmètre du nouveau syndicat de communes, futur SIAH des bassins Tude et Dronne aval, qui regroupe les deux syndicats intéressés par la fusion.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois après la notification de cet arrêté pour se prononcer, d'une part, sur ce projet de périmètre, d'autre part, sur le projet des statuts ci-joint. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil municipal est favorable à ce projet de fusion.

EQUIPEMENTS SALLE DES FETES

M. le Maire propose 2 devis pour faire changer les rideaux de la scène de la salle des fêtes :

- Franck BAUCHAUD 7153.10 € TTC

- SARL FOUCAUD 6 217.68 € TTC

Le conseil municipal retient l'entreprise FOUCAUD car moins cher et assujetti à la TVA. La commune pourra récupérer la TVA au titre du FCTVA 2016.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POMPE A CHALEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'isolation de la salle polyvalente sont terminés.

Dans la continuité de ces travaux de réhabilitation, il convient de réfléchir à un nouveau mode de chauffage à la salle polyvalente. En effet, actuellement, le système de chauffage est électrique par cassettes rayonnantes. Ce système date de 1991, il devient difficile de trouver le même type de cassettes rayonnantes et c'est onéreux.

Le Maire propose au conseil municipal d'installer un système de pompe à chaleur qui sera plus écologique et réduira le coût énergétique du chauffage.

Afin de financer ce projet, le conseil municipal demande à bénéficier de subventions de la Région, et du Département.

M. le Maire propose le plan de financement suivant qui pourra être revu en fonction du devis retenu :

Travaux salle des fêtes		FINANCEMENT
--------------------------------	--	--------------------

<i>principaux postes</i>		<i>Aides publiques demandées</i>	
DEPENSES		RECETTES	
Installation pompe à chaleur	33 265.00 €	REGION : FRIL 30 %	10 800.00 €
		DEPARTEMENT FIL 15%	5 400.00 €
Divers imprévus	2 735.00 €		
		Montant global des aides souhaitées	16 200.00 €
Coût total HT	36 000.00 €	Fonds propres de la commune **	19 800.00 €
TVA 20%	7 200.00 €	TVA 20%	7 200.00 €
Coût total TTC	43 200.00 €		43 200.00 €

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à déposer les demandes de subventions suivant le plan de financement ci-dessus
- à procéder à la consultation des entreprises pour réaliser les travaux
- à lancer les travaux dès réception de l'accord des financeurs.

REPAS DES AINES

Patrick GALLES informe le conseil que les membres du CCAS se sont réunis le 21 septembre pour choisir le traiteur du repas des aînés. C'est le Vin Doux de Petit-Bersac qui a été retenu avec un menu à 23 €. Le spectacle sera de type cabaret.

En ce qui concerne les colis pour ceux qui ne pourraient venir pour raison médicale, il faudra qu'ils cochent une case sur l'invitation disant qu'ils souhaitent avoir le colis.

LIVRAISON DES POUBELLES

Les poubelles ont été livrées. Les titres vont prochainement être émis.

Des administrés se sont manifestés pour avoir une poubelle après la commande. Le conseil municipal attend de savoir le nombre avant de commander car il en faut soit au minimum 20 soit pour au moins 500 € HT suivant le fournisseur choisi.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire et son 1^{er} adjoint ont rencontré M. Bô de la SAUR qui a fait un nouveau devis pour des travaux d'amélioration au poste de relevage de Carrefourche et la mise en place d'un dispositif de traitement contre l'H2S par injection d'air pour un montant de 17 438 € HT.

ACHAT DE MATERIEL

Un désherbeur thermique à gaz a été acheté pour nettoyer le cimetière.

DOTATIONS

Le Maire fait un point au conseil municipal sur la baisse des dotations de l'état de 2013 à 2015 la dotation forfaitaire a diminué de 25 000 € mais la dotation rurale a augmenté de 15 000 €. En 2 ans la commune a perdu 10 000 € de dotations.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 04 novembre à 19 H.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 21 h 30.